

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2025-2025-379/MEMC/SG/DGCM
portant octroi d'une autorisation de recherche de
gîtes de substances de carrières n°4418 dénommée
« WOLONKOTO » à la société GRPT SGTM/SFT
SA « IFU : 00050021F ». —

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- Vu la Constitution ; —
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modification du 25 mai 2024 ; —
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; —
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; —
- Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; —
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; —
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; —
- Vu le décret n°2025-0255/ PRES/ PM/ MEMC/ MATM/MEF/ MSECUC/MICA/ MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; —
- Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; —
- Vu l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1^{er} septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier ; —
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; —
- Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; —
- Vu la demande n°4418 de la société GRPT SGTM/SFT SA enregistrée le 22 juillet 2025 ; —>

Vinacfn 390

du 26/09/2025

- Vu la lettre n°025/0508/MEMC/SG/DGCM du 08 septembre 2025 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ;
- Vu la quittance n°1913681 du 10 septembre 2025 de paiement effectif des droits d'octroi ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accordé à la société **GRPT SGTM/SFT SA**, ayant son siège à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 01 BP 2165 Bobo-Dioulasso 01, téléphone : +226 76 20 60 10 / 77 27 01 37, l'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières n°4418 dénommée « **WOLONKOTO** », située dans la commune de Bama, province du Houet, région du Guiriko pour la recherche de substances de la catégorie H.

ARTICLE 2 : L'autorisation couvre une superficie de **19 Ha**. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	287 000	1 252 700
2	287 000	1 253 300
3	287 300	1 253 300
4	287 300	1 253 000
5	287 400	1 253 000
6	287 400	1 252 800
7	287 200	1 252 800
8	287 200	1 252 700

Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM

ARTICLE 3 : L'autorisation est valable pour une durée d'un (01) an à compter de la date de signature du présent arrêté. Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : La société **GRPT SGTM/SFT SA** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières.



ARTICLE 5 : Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société **GRPT SGTM/SFT SA** de mener des activités d'exploitation.

ARTICLE 6 : Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le **27 OCT 2025**



Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations:

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- DDII
- 1- DR-EMC / Guiriko
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- GRPT SGTM/SFT SA
- 1- Gouvernorat / Région du Guiriko
- 1- Haut-Commissariat / Province du Houet
- 1- Mairie de la commune de Bama
- 1- J.O.
- 1- Classement

